

Délibération n°26

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
18 avril 2018

Date d'affichage du
compte-rendu :
2 mai 2018

Objet :
**Séjours d'été pour les jeunes –
approbation des tarifs**

L'AN deux mille dix-huit, le 24 avril, le conseil communautaire, convoqué le 18 avril 2018 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Pierre BOS, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie GERBE, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Pierre CERLES, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Jacqueline DIOGON
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Gilbert MENARD
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE, conseiller communautaire suppléant
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON

Absents :

- M Stéphane FRIAUD
- Mme Françoise LAFOND
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Anne-Karine QUEMENER

Rapport n°26 – Séjours d'été pour les jeunes – approbation des tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°17.1 du conseil communautaire du 28 novembre 2017, approuvant la création d'un service commun dédié à l'organisation des séjours extérieurs pour les jeunes des communes de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes, Châtel-Guyon, Pulvérières, Saint-Ours-Les-Roches, Sayat et Volvic pour l'année 2018,

Vu la délibération n°17.2 du conseil communautaire du 28 novembre 2017 approuvant les termes de la convention de service commun Séjours extérieurs pour les jeunes et le choix de la commune de Châtel-Guyon pour gérer le service commun,

Considérant que l'organisation de séjours extérieurs pour les jeunes des communes de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes, Châtel-Guyon, Pulvérières, Saint-Ours-Les-Roches, Sayat et Volvic, démarrée en 2015, s'est poursuivie avec succès en 2016 et 2017,

Considérant qu'afin de poursuivre la dynamique de l'organisation de séjours extérieurs pour les jeunes des communes de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes, Châtel-Guyon, Pulvérières, Saint-Ours-Les-Roches, Sayat et Volvic, démarrée en 2015, il a été décidé de poursuivre l'initiative en 2018.

Considérant que quatre séjours sont prévus pour 132 jeunes âgés 6 à 17 ans durant l'été,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité, approuve les tarifs des séjours suivants :

Séjour 1 : Séjour à la ferme (du 9 au 13 juillet)

Tranche	1	2	3	4	5
QF	0 <QF> 700	701 <QF> 950	951 <QF> 1500	>1500	Autres cas
Tarifs	91 € *	106 €	136 €	151 €	302 €

Séjour 2 : Saint-Enimie (du 16 au 20 juillet)

Tranche	1	2	3	4	5
QF	0 <QF> 700	701 <QF> 950	951 <QF> 1500	>1500	Autres cas
Tarifs	142 € *	165 €	212 €	236 €	472 €

Séjour 3 : Grau d'Agde (du 22 au 27 juillet)

Tranche	1	2	3	4	5
QF	0 <QF> 700	701 <QF> 950	951 <QF> 1500	>1500	Autres cas
Tarifs	178 € *	208 €	267 €	297 €	594 €

Séjour 4 : Vieux Boucau (du 22 au 27 juillet)

Tranche	1	2	3	4	5
QF	0 <QF> 700	701 <QF> 950	951 <QF> 1500	>1500	Autres cas
Tarifs	166 € *	193 €	249 €	276 €	553 €

(*) Les aides accordées par la CAF aux familles relevant de cette tranche, sont déductibles de ce tarif.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 25 avril 2018**

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20180424-
DELIB2018042426-DE
Date de télétransmission : 30/04/2018
Date de réception préfecture : 30/04/2018